

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23 MAI
2014

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 32 titulaires
22 suppléants

Délibération n°239 du Comité syndical

7. Désignation des trois représentants du Syndicat mixte pour le SCOTERS dans les instances de l'ADEUS

Au mois de juin 2014, les instances de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) installeront les nouveaux représentants des collectivités membres qui siégeront à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. L'article 13 des statuts de l'ADEUS précise que le 1er vice-président de son bureau est un représentant du syndicat mixte.

En tant que membre de l'ADEUS, le Syndicat mixte doit désigner 3 représentants (article 19 des statuts de l'ADEUS) ;

Sont désignés :


- M. Jean-Marc WILLER
- M. Denis RIEDINGER
- M. Sylvain WASERMAN

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **12 JUIN 2014**

La publication le **12 JUIN 2014**

Strasbourg, le **12 JUIN 2014**


Le Président
Jacques BIGOT